

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 10–11 février 2014

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2014/6-B/2

16 janvier 2014
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT – YÉMEN 200636

**Sauver des vies, améliorer la sécurité
alimentaire et la nutrition, et renforcer la
résilience**

Nombre de bénéficiaires	6 millions
Durée du projet	2 ans (juillet 2014–juin 2016)
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	366 734 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Produits alimentaires et coûts connexes	330 721 666
Espèces/bons et coûts connexes	74 457 429
Développement et augmentation des capacités	5 577 000
Coût total pour le PAM	491 366 054

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, OMC*: M. M. Diab courriel: mohamed.diab@wfp.org

Directeur de pays: M. B. Parajuli courriel: bishow.parajuli@wfp.org

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional du Caire (Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale)

RÉSUMÉ

Le Yémen est confronté à l'insécurité, à des déplacements massifs de population, à l'effondrement des services sociaux et à une pauvreté endémique.

La présente intervention contribuera à appuyer le passage de la phase de secours à celle du redressement et du renforcement de la résilience en vue de promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les bénéficiaires comprendront les personnes déplacées et les rapatriés, les populations vulnérables dans les régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire, les ménages affectés par une crise temporaire, les nourrissons, les femmes enceintes et les mères allaitantes souffrant de malnutrition aiguë et chronique, ainsi que les enfants d'âge scolaire.

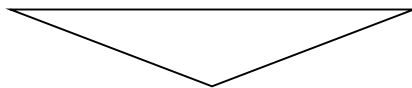
La présente intervention repose sur diverses études, notamment l'enquête de suivi de la sécurité alimentaire réalisée par le PAM en juillet 2013, l'enquête de référence de 2013 relative au programme de pays effectuée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, les enquêtes nutritionnelles de 2011–2013 ainsi que l'enquête détaillée sur la situation de la sécurité alimentaire de 2011.

L'intervention permettra de venir en aide à un grand nombre des 4,5 millions de Yéménites en situation d'insécurité alimentaire grave moyennant: des distributions de vivres ou d'espèces non assorties de conditions à l'intention des ménages, des activités participatives d'assistance alimentaire conditionnelle, un appui nutritionnel aux fins du traitement et de la prévention de la malnutrition aiguë et chronique ainsi que des carences en micronutriments, la fourniture de repas scolaires et de rations à emporter pour les écoliers en vue d'améliorer la fréquentation scolaire, l'état nutritionnel et les capacités d'apprentissage.

L'intervention a été planifiée et sera mise en œuvre en partenariat avec les ministères publics, des organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, des organisations non gouvernementales et les donateurs. Elle est conforme au Cadre commun des Nations Unies visant à appuyer la transition au Yémen et au Plan d'aide humanitaire pour le Yémen. Elle harmonisera les activités du PAM avec les mesures tendant à doter le Gouvernement des moyens nécessaires pour faire face aux crises, et favorisera le redressement et la résilience pour permettre aux ménages et aux communautés en situation d'insécurité alimentaire de mieux contrer les effets des conflits et des chocs et de s'en relever.

Cette intervention est conforme aux Objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du PAM, et contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 1, 2, 3, 4 et 5.

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil approuve l'intervention prolongée de secours et de redressement Yémen 200636 "Protéger des vies, améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, et renforcer la résilience" (WFP/EB.1/2014/6-B/2), qui est proposée.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

ANALYSE DE LA SITUATION

Contexte

1. Le Yémen traverse une période de transition politique et de crise humanitaire. Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 1 209 dollars É.-U.¹, il est le pays le plus pauvre de la région. La proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté national est passée de 35 pour cent en 2006 à 54,4 pour cent en 2012², sous l'effet du conflit qui sévissait dans le pays et des crises mondiales touchant les secteurs de l'alimentation, des carburants et des finances.
2. Au classement de l'indice de développement humain de 2013, le Yémen occupe le 160^e rang sur 187 pays; le Gouvernement reconnaît qu'il ne sera pas en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Du fait que les femmes sont largement exclues des processus sociaux, économiques et politiques, le Yémen occupe la dernière place pour ce qui est de l'indice d'inégalité entre les sexes³.
3. Les taux de fréquentation scolaire s'établissent à 77,2 pour cent pour les garçons et 63,4 pour cent pour les filles; en milieu rural, ces chiffres sont de 75,2 pour cent et de 57,2 pour cent respectivement⁴. Les taux de rétention scolaire sont faibles pour les filles, car bon nombre d'entre elles quittent l'école prématurément – une fille sur cinq est déjà mariée à 15 ans⁵. La scolarisation et l'assiduité sont considérablement limitées par le travail des enfants qui concerne 1,3 million d'entre eux, dont la moitié exécutent des travaux dangereux; 60 pour cent sont des filles⁴. Les filles représentent deux tiers des 1,2 million d'enfants déscolarisés⁶.
4. Le secteur pétrolier compte pour un tiers du PIB, et fournit les trois quarts des recettes publiques et 90 pour cent des exportations. L'économie est donc vulnérable aux fluctuations des niveaux de production et des cours internationaux. L'épuisement des réserves pétrolières et les attaques perpétrées contre les installations de production sont à l'origine d'un déficit budgétaire qui devrait se monter à 9,7 pour cent du PIB en moyenne⁷.
5. Pendant les troubles civils de 2011, l'économie s'est contractée de 10,5 pour cent. Elle a progressé de 2,7 pour cent en 2012 suite à l'accord de paix négocié sous l'égide du Conseil de coopération du Golfe, mais elle devrait reculer à 2,1 pour cent en 2014/15⁸.
6. Au Yémen, la croissance démographique annuelle est de 3 pour cent, soit l'un des taux le plus élevés au monde. Le pays compte 25 millions d'habitants, dont 45,4 pour cent sont âgés de moins de 15 ans; 52,9 pour cent des jeunes de la tranche d'âge de 15 à 24 ans sont au chômage⁹. De nombreuses personnes sont susceptibles d'être mobilisées pour des

¹ Banque mondiale, 2013. *Yemen Overview*. Washington.

² Banque mondiale, 2012. *Joint Social and Economic Assessment for the Republic of Yemen*. Washington.

³ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 2013. *Rapport sur le développement humain 2013*. New York.

⁴ Organisation internationale du Travail (OIT) et Gouvernement yéménite. 2012. *Working Children in the Republic of Yemen; The Results of the 2010 National Child Labour Survey*. Genève et Sanaa.

⁵ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). 2013. Enquête de référence relative au programme de pays (non publiée).

⁶ Ministère de l'éducation. 2012. *Plan sectoriel pour 2013-2015*. Sanaa.

⁷ Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, République du Yémen (2012-2015).

⁸ Economist Intelligence Unit. Septembre 2012. *Country Report: Yemen*. Londres.

⁹ PNUD, 2012. *Multi-Dimensional Livelihoods Assessment in Conflict-Affected Areas Yemen*. New York.

activités liées au conflit. Les attaques perpétrées par des acteurs non étatiques et les troubles provoqués par les mouvements séparatistes sont sources d'instabilité et de déplacements de populations.

7. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200636 repose sur l'hypothèse selon laquelle le processus de réconciliation aboutira à la tenue d'élections, à l'élaboration d'une nouvelle constitution et à la mise en place d'un nouveau parlement en 2014¹. Le conflit s'étant atténué en 2012/13, des zones jusqu'alors inaccessibles ont été ouvertes et il est devenu possible de mettre en œuvre davantage d'activités de redressement et de développement financées par des donateurs. Ces progrès demeurent fragiles, et les hostilités pourraient à nouveau reprendre à grande échelle si la réconciliation nationale venait à échouer.

Situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

8. Le Yémen est un pays à faible revenu et à déficit vivrier¹⁰, qui est classé au 7^e rang des pays les plus exposés à l'insécurité alimentaire selon l'indice de la faim dans le monde¹¹. Les besoins annuels en blé, en riz et en maïs sont estimés à 4,5 millions de tonnes; les importations de céréales en 2014 devraient être de l'ordre de 3,1 millions de tonnes. Le Yémen est vulnérable aux turbulences des marchés et à l'instabilité des prix: de 75 pour cent à 85 pour cent des besoins en produits alimentaires de base sont importés, et 96 pour cent des ménages sont des acheteurs nets de vivres¹².
9. D'après l'enquête de suivi de la sécurité alimentaire effectuée par la PAM en juillet 2013, 45 pour cent de la population étaient en situation d'insécurité alimentaire en 2011, et 42 pour cent en 2013. La proportion de personnes souffrant d'insécurité alimentaire grave est tombée de 22,2 pour cent en 2011 à 17,9 pour cent en 2013, tandis que la proportion de personnes exposées à une insécurité alimentaire modérée passait de 22,2 pour cent en 2011 à 24,6 pour cent en 2013¹². Globalement, 4,5 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire grave et 6 millions d'insécurité alimentaire modérée; 80 pour cent des ménages touchés par l'insécurité alimentaire sont endettés, ce qui accroît leur vulnérabilité¹¹.
10. Le taux d'insécurité alimentaire des ménages dirigés par une femme est de 44 pour cent, et de 42 pour cent pour les ménages dirigés par un homme; 62 pour cent des ménages dirigés par une veuve sont en situation d'insécurité alimentaire.
11. Les causes de l'insécurité alimentaire vont probablement perdurer sur le moyen et long terme. Les perturbations des moyens d'existence engendrées par le conflit, les fluctuations des cours des carburants et des céréales, la diminution des envois de fonds résultant de l'expulsion de 250 000 Yéménites d'Arabie saoudite, la suppression envisagée des subventions aux carburants et l'inflation affaibliront le pouvoir d'achat des ménages vulnérables. L'incapacité à remédier aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, comme l'emprise d'un petit nombre d'acheteurs et de vendeurs sur le marché céréalier, le taux de chômage élevé et la faible production vivrière des ménages en milieu rural, ne fait qu'aggraver la situation.

¹⁰ Bureau de la coordination des affaires humanitaires. 2013. *Yemen Humanitarian Response Plan*. New York.

¹¹ Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). *Welthungerhilfe, Concern Worldwide*, 2013. Indice de la faim dans le monde. *Le défi de la faim: Construire la résilience pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable*. Disponible à l'adresse: <http://www.ifpri.org/node/9535>.

¹² PAM, juillet 2013. Enquête de suivi de la sécurité alimentaire.

12. Les mauvaises pratiques de gestion des terres se sont traduites par une réduction des superficies cultivées et une dégradation des paysages, amplifiant les effets des épisodes de sécheresse et des crues éclair. La création de moyens d'existence durables en milieu rural passe par l'amélioration de la gestion des sols et des ressources hydriques afin de résoudre les problèmes de pénurie d'eau¹³.
13. L'enquête de suivi de la sécurité alimentaire révèle que 50 pour cent des Yéménites ont un régime alimentaire peu diversifié, ce qui est susceptible de se traduire par une nutrition inadéquate¹². Les risques de malnutrition sont encore aggravés par le fait que 5 pour cent seulement des enfants âgés de 6 à 23 mois reçoivent un apport alimentaire minimum acceptable et seulement 25 pour cent des ménages utilisent du sel iodé. Seulement 40 pour cent des ménages ont accès à des sources d'eau de meilleure qualité et 75 pour cent consacrent en moyenne une heure et demie par jour à la collecte d'eau de boisson⁵.
14. La prévalence de la malnutrition chronique est très élevée et touche 47 pour cent des enfants. Le taux de malnutrition aiguë globale est élevé, atteignant 13 pour cent avec des écarts considérables d'une région à l'autre: 28 pour cent des enfants dans le gouvernorat d'Hodeidah souffrent de malnutrition aiguë, et 70 pour cent des enfants dans le gouvernorat de Raymah présentent un retard de croissance. La malnutrition aiguë touche 14,8 pour cent des garçons et 11,1 pour cent des filles. Vingt-cinq pour cent des femmes enceintes et des mères allaitantes sont atteintes de malnutrition¹⁴. Les carences en vitamine A touchent également 25 pour cent des enfants d'âge préscolaire et 16 pour cent des femmes enceintes¹⁵; 68 pour cent des enfants d'âge préscolaire et 58 pour cent des femmes enceintes sont anémiés¹⁶. Seuls 43 pour cent de la population ont accès à des établissements de santé publique¹⁷.

POLITIQUES, CAPACITÉS ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT ET DES AUTRES INTERVENANTS

Politiques, capacités et actions du Gouvernement

15. Le Gouvernement de transition a élaboré des politiques complémentaires pour s'attaquer à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, notamment une stratégie nationale pour le secteur de l'eau et des projets de stratégies nationales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Un cadre de résultats à mi-parcours pour 2013-2015 guide les travaux dans le secteur de l'éducation. Les capacités du Gouvernement étant limitées, le PAM et ses partenaires appuient la mise en œuvre et s'attachent à répondre aux besoins non satisfaits.
16. Il existe deux filets de sécurité à l'échelle nationale: le Fonds d'aide sociale, qui fournit des transferts monétaires non conditionnels aux ménages les plus démunis; et le Fonds social pour le développement, qui fournit des transferts monétaires assortis de conditions pour appuyer la remise en état et la construction d'avoirs communautaires. Ces deux

¹³ Ministère de l'eau et de l'environnement, 2004. *National Water Strategy and Investment Programme*. Sanaa.

¹⁴ PAM, 2011. Enquête détaillée sur la situation de la sécurité alimentaire.

¹⁵ Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2009. *Prévalence mondiale de la carence en vitamine A dans la population à risque, 1995-2005*. Base de données mondiale de l'OMS sur la carence en vitamine A. Genève.

¹⁶ OMS, 2008. *Prévalence de l'anémie dans le monde, 1993-2005*. Base de données mondiale de l'OMS sur l'anémie. Genève

¹⁷ Site web du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur le Yémen, 2013.

dispositifs viennent en aide aux ménages vulnérables dans de vastes zones du pays; les partenariats qui contribuent à améliorer la couverture et le ciblage sont encouragés.

Politiques, capacités et actions des autres principaux intervenants

17. Le Cadre commun des Nations Unies visant à appuyer la transition au Yémen (2012-2014) et le Plan d'aide humanitaire pour le Yémen (2014–2015) s'attaquent aux problèmes d'ordre humanitaire et dans le domaine du développement. Le PAM et d'autres organismes adoptent simultanément des approches axées sur le redressement et la résilience destinées à mettre les ménages et les communautés en mesure de faire face aux effets des chocs résultant de conflits ou de catastrophes naturelles et de s'en relever.

Coordination

18. L'appui au développement et l'assistance humanitaire sont coordonnés par l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le système de modules d'action groupée et les organisations de donateurs.

19. Le PAM dirige le module de la logistique, codirige celui de la sécurité alimentaire et de l'agriculture avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); il participe en outre aux modules de la nutrition et du redressement accéléré; il conduit également les activités du groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie de l'équipe de pays pour l'action humanitaire en matière de renforcement de la résilience. Les programmes du PAM sont coordonnés par l'intermédiaire du Ministère de la planification et de la coopération internationale.

OBJECTIFS DE L'AIDE DU PAM

20. L'IPSR 200636 est conforme aux Objectifs stratégiques 1, 2 et 3¹⁸ du PAM et contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 1, 2, 3, 4 et 5¹⁹.

21. Au titre de l'Objectif stratégique 1, l'IPSR 200636 s'attachera à:

- maintenir un niveau acceptable de sécurité alimentaire parmi les personnes déplacées et celles qui retournent chez elles;
- assurer le traitement efficace de la malnutrition aiguë chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes dans les zones les plus touchées par la malnutrition aiguë globale; et
- préserver la sécurité alimentaire des ménages vulnérables touchés par une catastrophe naturelle ou le conflit.

22. Au titre de l'Objectif stratégique 2, l'IPSR visera à:

- améliorer la sécurité alimentaire, l'autonomie et les possibilités d'activités rémunératrices pour les populations le plus touchées par l'insécurité alimentaire;

¹⁸ Objectif stratégique 1 – Sauver des vies et préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence; Objectif stratégique 2 – Soutenir ou rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition et créer ou reconstituer les moyens d'existence dans les milieux fragiles et à la suite de situations d'urgence; Objectif stratégique 3 – Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels

¹⁹ Objectifs du Millénaire pour le développement: 1 – Éliminer l'extrême pauvreté et la faim; 2 – Assurer l'éducation primaire pour tous; 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; 4 – Réduire la mortalité infantile et post-infantile; et 5 – Améliorer la santé maternelle.

- aider à réduire le taux de malnutrition aiguë et chronique, et à remédier aux carences en micronutriments en améliorant l'alimentation des jeunes enfants, la nutrition maternelle et l'apport en micronutriments chez les enfants d'âge scolaire;
 - élargir l'accès à l'éducation, en particulier pour les filles; et
 - consolider les capacités nationales en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
23. Au titre de l'Objectif stratégique 3, l'IPSR cherchera à améliorer les moyens d'existence et à renforcer la résilience des communautés et des ménages en situation d'insécurité alimentaire.

STRATÉGIE D'INTERVENTION DU PAM

Nature et efficacité de l'assistance apportée à ce jour en matière de sécurité alimentaire

24. En 2013, les principales activités du PAM ont été regroupées sous le couvert de l'opération d'urgence 200451, qui a apporté une assistance alimentaire vitale aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et à ceux touchés par le conflit. Le PAM est venu en aide à 3,8 millions de bénéficiaires dans le cadre du dispositif de protection sociale d'urgence, ainsi qu'à 600 000 personnes déplacées et à 562 000 enfants et femmes enceintes à risque et souffrant de malnutrition. Entre 2011 et 2013, dans les gouvernorats couverts par le dispositif de protection sociale d'urgence, les taux d'insécurité alimentaire grave ont diminué de 30 pour cent, et le recours à des stratégies de survie préjudiciables a reculé de 85 pour cent; dans les autres gouvernorats, l'insécurité alimentaire grave n'a diminué que de 14 pour cent et l'emploi de stratégies de survie préjudiciables a augmenté de 82 pour cent²⁰.
25. Les réfugiés en situation d'insécurité alimentaire ayant fui le conflit dans la Corne de l'Afrique continueront d'être pris en charge dans le cadre d'une IPSR distincte.
26. Conformément à la priorité donnée au relèvement et à la résilience, le programme d'appui au secteur de l'éducation sera remanié en vue de faciliter les synergies entre activités. Étant donné la corrélation entre les résultats au plan éducatif et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et compte tenu du contexte socio-politique, il sera mis fin au programme en cours; l'IPSR 200636 permettra d'intégrer certaines activités concernant les filets de sécurité et les moyens d'existence, la nutrition et l'éducation.

Grands lignes de la stratégie

27. L'IPSR 200636 facilitera le passage progressif des activités de secours non assorties de conditions à des programmes participatifs visant à renforcer la résilience.
28. Les secours continueront d'être dispensés pour répondre aux besoins humanitaires des personnes déplacées et de celles touchées par la malnutrition aiguë et les crises. Les activités relatives aux filets de sécurité, au renforcement des moyens d'existence, à la prévention de la malnutrition et à l'appui à l'éducation seront conçues de manière à répondre aux besoins des différentes communautés.

²⁰ PAM, enquête détaillée sur la sécurité alimentaire (2011) et enquête de suivi de la sécurité alimentaire (2013).

29. Si la situation impose de revenir en arrière après le passage aux activités de redressement, l'IPSR 200636 est dotée d'une marge de manœuvre lui permettant d'apporter une assistance d'urgence non assortie de conditions afin de couvrir les besoins humanitaires de base.
30. Si la conception d'ensemble de l'IPSR 200636 est guidée par des analyses de la vulnérabilité à l'échelle nationale, certaines activités seront élaborées en prenant en considération les problèmes loco-spécifiques liés à la sécurité et à l'accès, à la mobilisation des communautés et à la présence de partenaires. L'issue du processus de réconciliation déterminera la portée des travaux de redressement; les activités correspondantes devraient contribuer au dialogue.
31. S'agissant de l'utilisation des vivres, des espèces ou des bons destinés à promouvoir le redressement et la résilience, les acteurs humanitaires préfèrent de plus en plus les transferts conditionnels liés à la création d'avoirs et au renforcement de la résilience. Le choix des modalités dépend du lieu, dans la mesure où seules les zones dotées de marchés et de magasins se prêtent aux transferts en espèces et en bons. Le PAM offrira une assistance alimentaire en nature et en espèces à la place ou en complément de l'assortiment alimentaire de base.
32. Le PAM étudiera les moyens d'appuyer l'autonomisation des femmes et des groupes marginalisés au travers d'une approche consistant à ne pas nuire. Des études de cas et des données ventilées par sexe et par groupe d'âge à l'intérieur des ménages, éclaireront les approches programmatiques.

Activités de secours

⇒ *Appui aux personnes déplacées et aux personnes de retour chez elles*

33. Sur les quelque 600 000 personnes déplacées par le conflit entre 2006 et 2011, 85 pour cent ont regagné leur région d'origine. Nombre de celles qui n'ont pu revenir pour des raisons politiques se sont installées dans des communautés d'accueil. Certaines personnes déplacées continueront à avoir besoin d'une aide pour se doter de moyens d'existence et se verront offrir la possibilité de participer à des activités productives visant la protection sociale et le renforcement des moyens d'existence.
34. Même si la transition politique a permis le rétablissement d'une certaine stabilité, les conflits locaux continuent d'entraîner le déplacement de populations; de nombreuses personnes auront besoin d'une assistance alimentaire pendant une période allant jusqu'à quatre mois, ou jusqu'à ce que la médiation leur permette de retourner chez elles. Cette situation devrait persister pendant toute la durée de l'IPSR 200636.

⇒ *Traitement de la malnutrition aiguë*

35. Suite à l'élargissement des services de nutrition à visée curative dans le cadre de l'opération d'urgence 200451, l'IPSR appuiera le traitement de la malnutrition aiguë modérée chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes; des traitements reconnus seront appliqués, et l'indice poids-taille ainsi que le périmètre brachial seront utilisés. Le PAM continuera à améliorer la couverture et la qualité des services nutritionnels, et il aidera à renforcer la gestion de l'approvisionnement et de l'information.

⇒ *Activités de secours périodiques et ponctuelles*

36. Les conflits et les catastrophes naturelles survenant brutalement provoquent des déplacements temporaires et peuvent restreindre la mobilité. Les communautés touchées bénéficieront d'une assistance alimentaire pendant une période de deux mois au maximum.

Transition vers le redressement et la résilience

⇒ *Filets de sécurité et moyens d'existence*

37. Les programmes relatifs aux filets de sécurité et aux moyens d'existence visent à optimiser les capacités de production pendant la période de transition entre l'assistance humanitaire et les démarches axées sur la résilience. Les activités seront mises en œuvre et coordonnées par l'intermédiaire d'organisations sous gestion publique.
38. Le filet de sécurité axé sur la protection répondra aux besoins liés à la sécurité alimentaire dans les zones les plus pauvres et les plus vulnérables; le filet de sécurité axé sur la production et les activités relatives aux moyens d'existence encourageront les communautés à s'engager dans la génération de revenu et la création d'avoirs, tout en maintenant l'appui aux personnes dans le besoin. En collaboration avec ses partenaires, le PAM contribuera à promouvoir la diversité alimentaire et les bonnes pratiques d'hygiène; il sensibilisera également les communautés vulnérables aux questions touchant la nutrition maternelle et infantile.

⇒ *Filet de sécurité axé sur la protection*

39. Le PAM continuera de fournir un supplément de revenu aux ménages les plus démunis dans les districts le plus durement touchés par l'insécurité alimentaire en complétant les prestations en espèces versées par le Fonds d'aide sociale. Des campagnes de sensibilisation seront organisées à l'intention des bénéficiaires pendant les distributions pour les encourager à participer aux programmes à vocation sociale, sanitaire et éducative appuyés par les partenaires.

⇒ *Filet de sécurité axé sur la production*

40. Dans les zones vulnérables où la sécurité alimentaire s'améliore, les ménages les plus pauvres participeront à des formations et à des travaux à forte intensité de main-d'œuvre liés à la réfection ou à la construction de routes ou d'infrastructures d'approvisionnement en eau à usage domestique et d'assainissement. Les ménages dans ces mêmes zones ayant peu de possibilités de participer à des travaux de ce type (soit 40 pour cent des bénéficiaires) recevront aussi un soutien.

⇒ *Moyens d'existence*

41. Pour stimuler le relèvement à la suite de chocs économiques, de catastrophes naturelles ou de conflit, le PAM et ses partenaires inciteront les ménages en situation d'insécurité alimentaire à prendre part à la réfection ou à la construction de biens productifs tels que réseaux d'irrigation, barrages et terrasses afin d'améliorer la production des cultures.
42. À mesure que la priorité passera des avantages immédiats à l'amélioration des moyens d'existence à moyen et long terme, l'intensité des travaux augmentera, passant de 10 jours par mois pour les activités relevant du filet de sécurité axé sur la production à 15 jours pour les activités visant à améliorer les moyens d'existence.

⇒ *Prévention de la malnutrition*

43. À l'appui de l'adhésion du Yémen au mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN), le PAM adoptera l'approche axée sur les 1 000 premiers jours de la vie. Pour contribuer à prévenir la malnutrition aiguë et chronique, les enfants de 6 à 23 mois bénéficieront d'une supplémentation alimentaire généralisée; cet élément sera mis en œuvre dans le cadre des structures des services de nutrition, des campagnes de santé publique et de la mobilisation des communautés, en conjonction avec les activités axées sur les filets de sécurité et les moyens d'existence. Un appui sera dispensé à titre préventif aux femmes enceintes et aux mères allaitantes là où il n'y a pas traitement de la malnutrition; à cette occasion, elles seront encouragées, dans la mesure du possible, à recourir aux services de santé maternelle et néonatale.
44. Le PAM fournira des suppléments nutritionnels enrichis destinés aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes pour prévenir les carences en micronutriments, en coordination avec les programmes de distribution de micronutriments en poudre; de la farine de blé enrichie, de l'huile végétale et du sel iodé figureront dans l'assortiment alimentaire distribué aux ménages.

⇒ *Appui à l'éducation*

45. Le programme vise à améliorer l'apport nutritionnel chez les écoliers des zones touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition chronique, à l'appui de l'engagement pris par le Gouvernement de porter le taux de scolarisation à 80 pour cent. Il contribuera également à la sécurité alimentaire des ménages, et améliorera l'équité d'accès à l'éducation dans les zones rurales.
46. Les élèves des écoles primaires et secondaires recevront chaque jour un repas nutritif pour leur permettre d'être attentifs en classe. Des rations à emporter seront distribuées aux filles fréquentant régulièrement l'école à partir de la quatrième année d'études, ainsi qu'aux enfants déscolarisés pour travailler qui réintègrent l'école. Le programme contribuera à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à lutter contre les inégalités entre les sexes à l'école.

Stratégie nationale, renforcement des capacités et transfert des responsabilités

47. Le PAM appuiera l'amélioration des capacités du Gouvernement en matière d'élaboration des politiques et de gestion ainsi que le renforcement de la résilience des communautés face aux chocs liés à la sécurité alimentaire, en vue de permettre aux institutions nationales de prendre en charge les programmes relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
48. En collaboration avec la Banque mondiale, la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP, le PAM appuiera le développement des capacités au sein du Ministère de la planification et de la coopération internationale, du Conseil national de la sécurité alimentaire, du Comité technique chargé du mouvement SUN, du Ministère de l'agriculture, de l'unité exécutive chargée des personnes déplacées, du Ministère de l'éducation, du Ministère des affaires sociales et du travail, et du Ministère de la santé publique et de la population.

49. Le PAM concourra à l'élaboration de politiques et de plans d'investissement visant à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, contribuera à améliorer l'analyse de la situation et des options d'intervention, à l'aide notamment d'une enquête détaillée sur la sécurité alimentaire et dispensera une assistance technique et des formations afin d'améliorer la prestation de services. Le Gouvernement sera encouragé à inclure dans son budget des programmes relatifs à l'alimentation et à la nutrition, afin de renforcer sa maîtrise de l'action menée.

BÉNÉFICIAIRES ET CIBLAGE

50. Afin de maximiser l'efficacité de l'IPSR 200636, les activités sont hiérarchisées en fonction des facteurs suivants:
- *Géographie*: les districts ont été classés sur une échelle de 1 (priorité faible) à 5 (priorité élevée), compte tenu de divers éléments, à savoir pauvreté, insécurité alimentaire, malnutrition aiguë et chronique, taux de scolarisation des filles et nombre de personnes concernées par chaque élément.
 - *Saison*: les personnes sont généralement le plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire de mai à octobre inclus, mais la période de soudure varie d'un endroit à l'autre; les besoins locaux seront évalués en concertation avec les communautés afin de guider la conception et l'exécution des programmes.
 - *Accès*: les conditions de sécurité et l'accès physique feront l'objet d'un suivi pendant toute la durée de l'IPSR 200636. L'extension de l'intervention à de nouvelles zones dépendra de l'évaluation des besoins et de la situation de la sécurité dans l'environnement opérationnel; les secteurs de Sa'dah et d'Al Jawf²¹ pourraient être concernés.
 - *Partenariats*: les synergies avec d'autres acteurs humanitaires seront exploitées chaque fois que possible dans tous les domaines.
 - *Individus/ménages*: les systèmes nationaux d'enregistrement des personnes déplacées et de celles de retour ainsi que le Fonds d'aide sociale donnent des informations pour la sélection des ménages; s'agissant des programmes nutritionnels, les mesures anthropométriques, l'âge et la grossesse déterminent le début et la fin de prise en charge.

Personnes déplacées et personnes de retour chez elles

51. En collaboration avec l'unité exécutive chargée des personnes déplacées et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le PAM viendra en aide à 500 000 personnes déplacées avant 2011 dans les gouvernorats d'Amran, d'Abyan, de Hajjah, de Sa'dah et de Sanaa. Sur cet effectif: 282 000 devraient retourner chez elles en 2014 et recevoir une assistance tout au long de cette même année; 218 000 devraient se réinstaller en 2015 – dont 88 000 à la fin de l'année – et continueront de recevoir une aide en 2015.
52. Chaque mois, 105 000 personnes récemment déplacées en raison de crises locales recevront une aide: l'assistance durera quatre mois en moyenne, ce qui porte le nombre total de bénéficiaires à 630 000 personnes sur deux ans.

²¹ À l'heure actuelle, le PAM n'envisage pas d'y mener des opérations en raison des restrictions d'accès et de l'impossibilité de contrôler les activités.

53. Les anciens déplacés ou réfugiés de retour peuvent être engagés dans les activités axées sur la protection, la production ou les moyens d'existence se déroulant dans leurs secteurs.

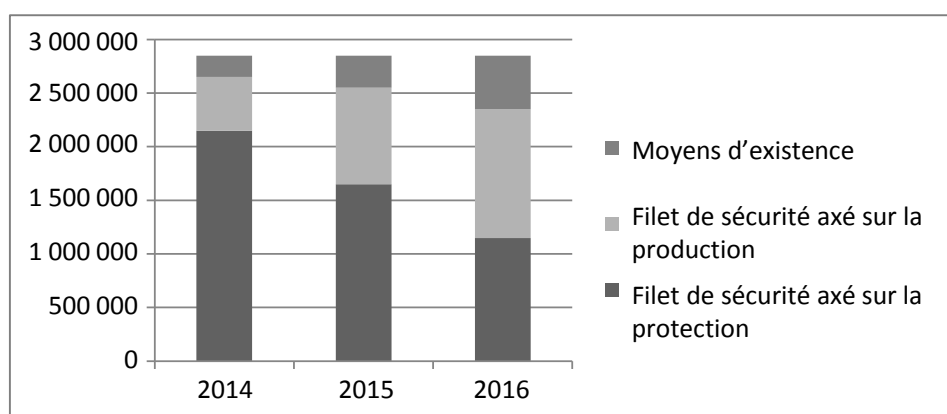
Activités de secours périodiques et ponctuelles

54. Des évaluations conjointes de la situation humanitaire seront menées pour déterminer quelles communautés et quels ménages ont besoin de secours d'urgence à l'issue d'une crise soudaine. Un plan d'intervention en cas d'urgence sera établi pour permettre à tout moment de secourir 2 000 ménages.

Filets de sécurité et moyens d'existence

55. À partir des données relatives à la sécurité alimentaire recueillies en juillet 2013, les programmes relatifs aux filets de sécurité et aux moyens d'existence cibleront les régions le plus exposées à l'insécurité alimentaire pendant les six mois de la période de soudure. Ils seront mis en œuvre dans 145 des 333 districts du pays, où vivent 53 pour cent de la population et 63 pour cent des 4,5 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave.
56. Dans les districts visés par les filets de sécurité axés sur la protection, les bénéficiaires seront sélectionnés parmi les catégories les plus défavorisées des inscrits sur la liste du Fonds d'aide sociale, et le PAM procèdera à une vérification.
57. Le nombre de bénéficiaires des activités de protection devrait diminuer au fur et à mesure de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'élargissement du filet de sécurité axé sur la production (voir la figure 1). Une évaluation effectuée en 2012 a permis de répertorier des zones où les marchés sont stables et dans lesquelles 400 000 bénéficiaires recevront des transferts monétaires dans le cadre du programme de filets de sécurité axé sur la protection; le suivi des marchés permettra de repérer de nouvelles possibilités d'élargir le recours aux espèces.

Figure 1: Nombre de bénéficiaires



58. Dans les zones visées par les filets de sécurité axés sur la production, les bénéficiaires en état de travailler seront sélectionnés à partir de la liste du Fonds d'aide sociale et à l'issue de concertations avec les communautés. Le nombre de bénéficiaires devrait passer de 500 000 en 2014 à 1,2 million en 2016.
59. Les activités concernant les moyens d'existence s'adresseront aux ménages les plus pauvres dans les zones propices à la mobilisation sociale et l'obtention d'effets durables sur les moyens d'existence et où les partenaires appuient la remise en état des avoirs productifs: le nombre des bénéficiaires devraient atteindre 500 000 d'ici à 2016.

Traitement et prévention de la malnutrition

60. Les zones d'intervention seront sélectionnées en fonction de la prévalence de la malnutrition et du nombre d'enfants touchés, selon les résultats de l'enquête détaillée sur la sécurité alimentaire de 2011 et des enquêtes nutritionnelles de 2011–2013. L'intervention sera élargie à partir des gouvernorats côtiers pour englober les zones accusant des taux élevés de retard de croissance et de nouvelles zones vulnérables. Le programme vise à atteindre une couverture thérapeutique de 50 pour cent dans 94 districts de 11 gouvernorats, ce qui représentera la prise en charge de 56 pour cent des enfants souffrant de malnutrition aiguë. Un appui à la prévention sera fourni dans 158 districts de 12 gouvernorats, couvrant 68 pour cent des enfants atteints de malnutrition aiguë et chronique.
61. Le programme prévoit de traiter 550 000 enfants âgés de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë modérée. La prévention ciblera 785 000 enfants de 6 à 23 mois, du fait qu'ils sont davantage exposés au risque de souffrir de malnutrition aiguë et que cette mesure permettra en outre de prévenir le retard de croissance. Le soutien apporté à 777 000 femmes enceintes et mères allaitantes visera à remédier à la vulnérabilité sous-jacente à la malnutrition aiguë et chronique.

Éducation

62. Un appui sera apporté à l'éducation dans les régions où des activités relatives aux filets de sécurité et à la nutrition sont en place. Il visera en priorité les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition chronique, et où le taux de scolarisation des filles est inférieur à 55 pour cent. Des repas ou des collations seront fournis dans les écoles pour 892 000 enfants d'âge scolaire afin d'améliorer leur état nutritionnel et leurs capacités d'apprentissage (selon les statistiques du Ministère de l'éducation, 57 pour cent d'entre eux seront des garçons); 215 000 filles fréquentant l'école avec régularité recevront des rations à emporter. Le risque de chevauchement avec les activités relevant des filets de sécurité sera minime, celles-ci étant uniquement exécutées pendant la période de soudure.
63. Une collation sera distribuée à l'école aux enfants de toutes les classes, mais les rations à emporter seront destinées aux filles qu'à compter de la quatrième année d'études, niveau à partir duquel la disparité entre garçons et filles augmente en raison du taux élevé d'abandon chez les filles; 43 pour cent des filles scolarisées suivent les trois premières années du primaire, mais cette proportion n'est que de 57 pour cent pour les neuf années suivantes²².
64. Le PAM et l'OIT distribueront des rations à emporter à 50 000 enfants réintégrant l'école après avoir été contraints à travailler, dans le but de les maintenir dans le système scolaire.

²² Ministère de l'éducation, données relatives à l'année scolaire 2011/12.

TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES, PAR ACTIVITÉ

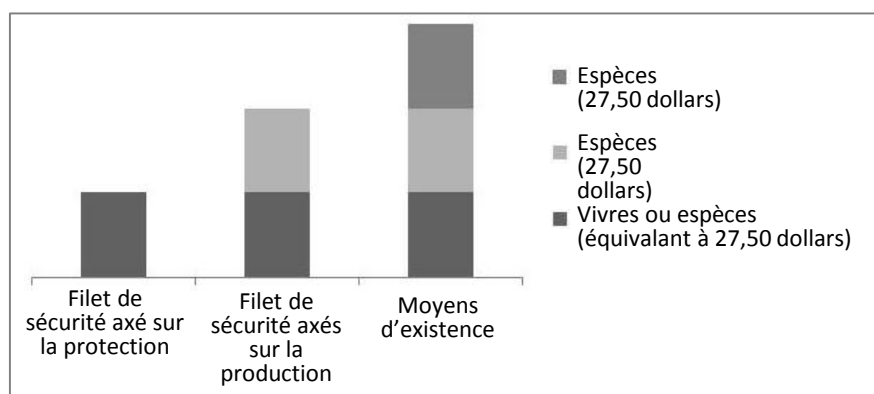
	Activité	2014 6 mois	2015 12 mois	2016 6 mois	Hommes et garçons	Femmes et filles	Total
Secours	Déplacements						
	Anciens bénéficiaires						
	Personnes déplacées	88 000	–	–	43 648	44 352	88 000
	Personnes de retour	412 000	218 000	–	248 000	252 000	500 000
	Nouveaux bénéficiaires						
	Personnes déplacées	158 000	394 000	236 000	312 480	317 520	630 000
	Traitement de la malnutrition						
	Enfants âgés de moins de 5 ans	163 000	302 000	172 000	303 000	247 000	550 000
	Femmes enceintes et mères allaitantes	137 000	249 000	149 000	–	436 000	436 000
	Activités de secours périodiques et ponctuelles	42 000	84 000	42 000	83 000	85 000	168 000
Redressement et résilience	Filets de sécurité						
	Axés sur la protection	2 149 000	1 649 000	1 149 000	1 066 000	1 083 000	2 149 000
	<i>Vivres</i>	<i>1 749 000</i>	<i>1 249 000</i>	<i>749 000</i>	<i>868 000</i>	<i>881 000</i>	<i>1 749 000</i>
	<i>Espèces</i>	<i>400 000</i>	<i>400 000</i>	<i>400 000</i>	<i>198 000</i>	<i>202 000</i>	<i>400 000</i>
	Axés sur la production	500 000	900 000	1 200 000	744 000	756 000	1 500 000
	<i>Vivres</i>	<i>200 000</i>	<i>360 000</i>	<i>480 000</i>	<i>298 000</i>	<i>302 000</i>	<i>600 000</i>
	<i>Vivres et espèces</i>	<i>300 000</i>	<i>540 000</i>	<i>720 000</i>	<i>446 000</i>	<i>454 000</i>	<i>900 000</i>
	Moyens d'existence (vivres et espèces)	200 000	300 000	500 000	248 000	252 000	500 000
	<i>Total partiel, filets de sécurité et moyens d'existence</i>	<i>2 849 000</i>	<i>2 849 000</i>	<i>2 723 000</i>	<i>1 413 000</i>	<i>1 436 000</i>	<i>2 849 000</i>
	Prévention de la malnutrition						
	En dispensaire – enfants de moins de 2 ans	251 000	461 000	248 000	285 000	285 000	570 000
	Dans les communautés						
	Enfants de moins de 2 ans	–	150 000	137 000	108 000	107 000	215 000
	Femmes enceintes et mères allaitantes	–	215 000	189 000	–	341 000	341 000
	Appui à l'éducation						
	Rations à emporter – filles	115 000	215 000	203 000	–	215 000	215 000
	Rations à emporter – enfants retournant à l'école après avoir dû travailler	25 000	50 000	50 000	20 000	30 000	50 000
	Repas scolaires/collations	293 000	892 000	863 000	526 000	366 000	892 000
	TOTAL	4 175 000	5 100 000	4 339 000	2 890 000	3 110 000	6 000 000

Note: le nombre total de bénéficiaires tient compte du chevauchement entre les activités relatives à la nutrition et à l'éducation et le soutien apporté aux ménages par le biais d'activités destinées aux personnes déplacées et portant sur les filets de sécurité et les moyens d'existence. Il existe un léger chevauchement entre personnes déplacées et personnes retournant chez elles, et entre bénéficiaires des filets de sécurité et des activités relatives aux moyens d'existence.

CONSIDÉRATIONS D'ORDRE NUTRITIONNEL ET RATIONS/VALEUR DES TRANSFERTS MONÉTAIRES ET DES BONS

65. Dans le cadre de distributions générales de vivres, les ménages déplacés recevront une ration complète, prévue pour sept personnes en moyenne. Cette ration se composera de farine de blé enrichie, de légumes secs, d'huile végétale enrichie et de sel iodé. Étant donné que les personnes retournant chez elles ont un accès limité aux ressources dans leur lieu d'origine, des rations réduites leur seront distribuées pour appuyer le processus de retour.
66. Selon une analyse de l'IFPRI²³, le déficit vivrier/énergétique des ménages en situation d'insécurité alimentaire grave au Yémen est de 630 kilocalories par personne et par jour. Les rations distribuées au titre des activités relatives aux filets de sécurité et aux moyens d'existence appuieront donc les ménages (composés en moyenne de sept personnes) en leur fournissant chaque mois 25 kilogrammes de blé, 5 kilogrammes de légumes secs, 2,5 litres d'huile végétale enrichie et 1 kilogramme de sel iodé, en complément des prestations du Fonds d'aide sociale.
67. Le montant des transferts monétaires destinés aux bénéficiaires du filet de sécurité axé sur la protection représentera l'équivalent de 27,50 dollars par mois par ménage de sept personnes, soit la valeur de l'assortiment alimentaire sur le marché local²⁴.
68. Les ménages bénéficiaires prenant part à des travaux relevant des programmes relatifs au filet de sécurité axé sur la production ou au renforcement des moyens d'existence recevront d'autres avantages, pour compenser les coûts associés à leur participation. Ceux-ci seront versés en espèces pour éviter les perturbations que pourrait provoquer sur les marchés un gros volume d'assistance alimentaire.
69. Les transferts associant vivres et espèces représenteront 60 pour cent du salaire national afin de ne pas concurrencer d'autres sources d'emploi. Le montant des transferts monétaires s'élève à 27,50 dollars pour 10 jours de travail dans le cadre du filet de sécurité axé sur la production, et à 55,0 dollars pour 15 jours de participation à des activités visant à améliorer les moyens d'existence (voir la figure 2). Les ménages ne participant pas aux travaux ne bénéficieront que de l'assortiment alimentaire.

Figure 2: Avantages supplémentaires pour les ménages qui travaillent



²³ IFPRI. 2009. *Validation of the World Food Programme's Food Consumption Score and Alternative Indicators of Household Food Security*. Washington. Disponible à l'adresse: <http://www.ifpri.org/publication/validation-world-food-programme-s-food-consumption-score-and-alternative-indicators-hous>.

²⁴ Prix au détail des produits alimentaires, juin 2013.

70. Conformément au protocole national, du Plumpy'Sup sera distribué pendant trois mois afin de favoriser la récupération chez les enfants de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë modérée.
71. Les femmes enceintes et les mères allaitantes recevront un soutien nutritionnel sous forme de SuperCereal en quantité suffisante pour atténuer les effets du partage avec les autres membres du ménage²⁵; l'assortiment alimentaire ne contient plus d'huile végétale ni de sucre depuis qu'une étude menée en 2013 a révélé que ces produits n'étaient généralement pas utilisés pour en accroître la valeur nutritionnelle.
72. Du Plumpy'Doz continuera d'être distribué dans les dispensaires pour lutter contre la malnutrition aiguë et chronique chez les enfants de 6 à 23 mois, jusqu'à ce qu'il soit possible de produire localement un aliment complémentaire similaire au SuperCereal Plus.
73. Dans un premier temps, une collation (biscuit à haute teneur énergétique ou barre de céréales/fruits), dont la composition comprend des ingrédients achetés localement, sera distribuée aux élèves inscrits au programme d'alimentation scolaire afin de couvrir une grande partie de leurs besoins journaliers en micronutriments. Les travaux de recherche se poursuivront afin de déterminer les options en matière de repas. Les rations à emporter, qui seront distribuées trois fois par an à titre d'incitation, se composeront de blé et d'huile végétale enrichie.
74. Le PAM appuiera les stratégies nationales relatives aux micronutriments en préparation avec le concours de l'Initiative Micronutriments et de l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition en vue de remédier à la faible consommation d'aliments nutritifs. Celles-ci prévoient l'enrichissement des aliments de base, l'introduction de l'enrichissement à domicile au moyen de micronutriments en poudre, et la production locale de produits enrichis en nutriments.
75. En raison de l'instabilité des conditions de sécurité, du nombre de points de livraison finale en service (10 600) et de la nécessité d'alléger la charge imposée aux infrastructures, la taille des rations a été optimisée de sorte à faciliter le conditionnement et les distributions rapides, propres et fiables.

²⁵ Selon une étude menée en 2013 auprès de femmes enceintes et de mères allaitantes, 60 pour cent d'entre elles partageaient leur ration de mélange blé-soja avec les membres de leur famille.

TABLEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS, PAR ACTIVITÉ (g/personne/jour)

	Secours					Redressement							
	Déplacements		Traitement de la malnutrition		Activités de secours périodiques et ponctuelles	Filets de sécurité		Moyens d'existence	Prévention de la malnutrition			Appui à l'éducation	
	Personnes déplacées	Personnes de retour	Enfants de moins de 5 ans	Femmes enceintes et mères allaitantes		Axés sur la protection	Axés sur la production		En dispensaire – enfants de moins de 2 ans		Dans les communautés – enfants de moins de 2 ans, femmes enceintes et mères allaitantes	Rations à emporter (en kg)	Repas scolaires/collations
					2014			2015-16	2015-16				
Blé en grains	–	–	–	–	–	119	119	119	–	–	–	50	–
Farine de blé	476	238	–	–	476	–	–	–	–	–	–	–	–
Légumes secs	48	24	–	–	48	24	24	24	–	–	–	–	–
Huile	21	11	–	–	21	11	11	11	–	–	–	2,7	–
Sel	5	5	–	–	5	5	5	5	–	–	–	–	–
Plumpy'Sup	–	–	92	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Plumpy'Doz	–	–	–	–	–	–	–	–	46	–	–	–	–
SuperCereal	–	–	–	333	–	–	–	–	–	–	–	–	–
SuperCereal Plus	–	–	–	–	–	–	–	–	–	167	333	–	–
Biscuits à haute teneur énergétique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	100
	–	–	–	–	–	<i>ou</i>	<i>et</i>	<i>et</i>	–	–	–	–	–
Espèces/bons (dollars/personne/jour)	–	–	–	–	–	0,13	0,13	0,26	–	–	–	–	–
TOTAL	550	277	92	333	550	158	158	158	46	167	333	53	100
Total kcal/jour	2 017	1 007	500	1 335	2 017	591	591	591	247	670	1 335	–	450
% kcal d'origine protéique	13	13	–	–	13	13	13	13	–	–	–	–	–
% kcal d'origine lipidique	13	13	–	–	13	19	19	19	–	–	–	–	–
Nombre de jours d'alimentation par an ou par mois (selon le cas)	30 jours/mois; pendant 4 mois pour les nouveaux déplacés	30 jours/mois	30 jours/mois 12 mois/an	30 jours/mois 12 mois/an	Secours anticipés pour 2 mois	30 jours/mois 6 mois/an	30 jours/mois 6 mois/an (10 jours de participation/mois)	30 jours/mois 6 mois/an (15 jours de participation/mois)	30 jours/mois 12 mois/an à 24 mois	30 jours/mois 12 mois/an enfants de 6 à 24 mois	30 jours/mois 6 mois/an	ration exprimée en kg par enfant 3 fois par année scolaire	22 jours/mois 8 mois/an



TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS MONÉTAIRES ET BONS, PAR ACTIVITÉ
(en tonnes)

	Secours					Redressement						Total (tonnes/ dollars)		
	Déplacements		Traitement de la malnutrition		Activités de secours périodiques et ponctuelles	Sécurité alimentaire et moyens d'existence			Prévention de la malnutrition		Appui à l'éducation			
	Personnes déplacées	Personnes de retour	Enfants de moins de 5 ans	Femmes enceintes et mères allaitantes		Filets de sécurité		Moyens d'existence	En dispensaire – enfants de moins de 2 ans	Dans les communautés – enfants de moins de 2 ans et femmes enceintes et mères allaitantes	Rations à emporter		Repas scolaires/collations	
						Axés sur la protection	Axés sur la production							2014
Blé en grains	–	–	–	–	–	57 077	34 986	12 852	–	–	–	58 950	–	163 865
Farine de blé	43 543	27 017	–	–	4 800	–	–	–	–	–	–	–	–	75 360
Légumes secs	4 354	2 702	–	–	480	11 420	7 000	2 571	–	–	–	–	–	28 527
Huile	1 959	1 216	–	–	216	5 139	3 150	1 157	–	–	–	3 183	–	16 020
Sel	435	540	–	–	48	2 284	1 400	514	–	–	–	–	–	5 222
Plumpy'Sup	–	–	4 280	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4 280
Plumpy'Doz	–	–	–	–	–	–	–	–	1 333	–	–	–	–	1 333
SuperCereal	–	–	–	15 928	–	–	–	–	–	–	–	–	–	15 928
SuperCereal Plus	–	–	–	–	–	–	–	–	–	14 351	21 502	–	–	35 853
Biscuits à haute teneur énergétique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	20 346	20 346
TOTAL (en tonnes)	50 292	31 475	4 280	15 928	5 544	75 920	46 536	17 095	1 333	14 351	21 502	62 133	20 346	366 734
Espèces/bons (en dollars)						18 857 143	23 100 000	28 285 714						70 242 857



DISPOSITIF D'EXÉCUTION

Participation

76. Les interventions relatives aux filets de sécurité et à la résilience seront gérées par des organisations non gouvernementales (ONG), par l'entremise de représentants des communautés. On prévoit que 40 pour cent des ménages bénéficiant du filet de sécurité axé sur la protection seront dirigés par une femme; diverses dispositions seront prises pour assurer la participation des femmes et des hommes à la création d'avoirs relevant du filet de sécurité axé sur la production et aux activités visant les moyens d'existence. On s'attachera, en tenant compte de la réalité culturelle, à faire en sorte que les femmes reçoivent les rations alimentaires au nom du ménage et qu'elles participent aux comités de gestion des vivres.

Partenaires et capacités

77. Les partenariats sont au cœur de l'IPSR 200636; ils seront fondés sur des mémorandums d'accord, des accords de partenariat sur le terrain ou des accords de transfert alimentaire. Les partenaires chargés de la distribution des vivres et des espèces sont tenus de respecter le calendrier de mise en œuvre, d'appliquer les directives en matière d'établissement de rapports et d'adopter les indicateurs de performance établis par le PAM. Bien que l'environnement opérationnel demeure complexe, diverses initiatives voient le jour qui visent à promouvoir l'action conjointe pour renforcer l'efficacité et l'efficacé. Ainsi, le PAM participera à un projet de développement des capacités des ONG aux côtés du PNUD et d'autres partenaires.

78. Les partenariats conclus avec des institutions nationales telles que le Fonds d'aide sociale, le Fonds social pour le développement et l'unité exécutive chargée des personnes déplacées, s'appuieront sur les systèmes établis pour améliorer la couverture et optimiser les stratégies relatives aux filets de sécurité axés sur la production et sur la protection, ainsi que l'aide humanitaire.

⇒ *Personnes déplacées et personnes de retour chez elles*

79. L'unité exécutive chargée des personnes déplacées, le HCR et des ONG sont les partenaires avec qui sont menées les activités en faveur des personnes déplacées et des personnes de retour. En partenariat avec le HCR, le PAM mettra un œuvre un programme de développement des capacités au sein de l'unité exécutive qui comprendra une formation à la gestion d'entrepôts, à la distribution de vivres et à l'analyse des données. Les informations issues des vérifications conjointes et des enquêtes sur la sécurité alimentaire des ménages continueront de guider le programme.

Activités de secours périodiques et ponctuelles

80. Le PAM procédera aux distributions ponctuelles par l'intermédiaire des modules d'action groupée et de ses partenaires coopérants.

Filets de sécurité et moyens d'existence

81. Malgré les moyens limités, l'importance donnée au renforcement de la résilience s'est traduite par l'amplification du réseau d'acteurs et l'augmentation des ressources allouées. Les activités seront coordonnées et exécutées par l'intermédiaire de plusieurs ministères ainsi que du Fonds d'aide sociale et du Fonds social pour le développement. Les donateurs, la Banque mondiale, la FAO, le FIDA et l'UNICEF fourniront des apports complémentaires en vue de maximiser l'impact collectif; des organisations communautaires, des institutions financières et des ONG exécuteront les activités sur le terrain.
82. En raison de la complexité croissante des activités, du renforcement des normes de qualité et de la participation accrue de partenaires, on s'attend à ce que la présente intervention nécessite une augmentation du personnel, des intrants matériels, des activités de terrain et du suivi par rapport à l'opération précédente.

Traitement et prévention de la malnutrition

83. Le PAM continuera d'appuyer ses programmes nutritionnels en partenariat avec le Ministère de la santé publique et de la population, l'UNICEF, l'OMS et des ONG, et il étudiera avec le FNUAP et la Banque mondiale les possibilités d'améliorer la santé maternelle. Le PAM travaille avec ses partenaires au renforcement des services sanitaires et nutritionnels, notamment dans le cadre de l'initiative intégrée pour la nutrition et des transferts monétaires conditionnels dont la Banque mondiale étudie les modalités, du système de bons permettant d'accéder aux services de santé maternelle et néonatale qu'appuie la Banque mondiale et la *Kreditanstalt für Wiederaufbau*, et du projet d'amélioration des services de santé géré par la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ).
84. Le PAM et l'UNICEF appuient la coordination et les compétences techniques nécessaires à la plateforme SUN. Le PAM participe en qualité de partenaire aux consultations appuyées par l'Union européenne sur les stratégies nationales relatives aux micronutriments; son partenariat avec l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition débouchera sur la production locale d'aliments enrichis au plan nutritionnel.
85. Le partenariat entre le PAM et l'UNICEF permet de regrouper des activités axées sur la nutrition, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire.
86. Les partenariats durables établis avec des ONG comme Vision Hope International, l'International Medical Corps, Première urgence – Aide médicale internationale, Save the Children et Action contre la faim, offrent l'occasion d'explorer des pistes reposant sur la mobilité des services pour compléter ceux dispensés dans les structures fixes.

Éducation

87. Le programme de repas scolaires sera piloté par les ministères de la santé et de l'éducation, mais il sera exécuté par le département du Ministère de l'éducation qui est chargé de l'alimentation scolaire, et qui gère également les rations à emporter. Le Ministère de l'éducation, le PAM et des producteurs alimentaires privés assureront la gestion des approvisionnements; on cherchera à obtenir le concours de l'UNICEF, de l'OMS, de la Banque mondiale et du GIZ pour la mise en place d'activités complémentaires portant notamment sur le déparasitage, l'assainissement et l'hygiène, et la qualité de l'enseignement. Le soutien de l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition contribuera à développer la production locale et à renforcer les mécanismes de

distribution publics et ceux fondés sur le marché. Le programme sera coordonné avec des mesures d'incitation comme les transferts monétaires appuyés par la Banque mondiale. Le PAM s'emploiera avec l'OIT à lutter contre le travail des enfants.

Filière d'approvisionnement

88. En 2012 et 2013, 62 pour cent des contributions reçues étaient en espèces (dont 15 pour cent ont servi aux achats internationaux et 85 pour cent aux achats locaux) et 38 pour cent étaient en nature. Les grands importateurs continueront de se livrer concurrence pour le blé, la farine de blé enrichie, le sel et les aliments mélangés. Le PAM a la possibilité de moudre le blé provenant de contributions en nature conformément aux spécifications requises. Les besoins du programme d'alimentation scolaire pourraient amener à élargir la gamme des produits alimentaires achetés sur les marchés locaux. Le PAM et le Ministère de l'agriculture examineront les possibilités de travailler avec des groupements d'agriculteurs dans les zones excédentaires.
89. Aujourd'hui, 85 pour cent des aliments achetés sur le marché international et des contributions en nature arrivent au port d'Hodeidah, et le reliquat, au port d'Aden. Le PAM dispose de deux plateformes logistiques dans ces ports où se trouvent également les principaux fournisseurs de denrées alimentaires, ce qui permet de coordonner la livraison des cargaisons internationales avec les achats locaux. Au port d'Hodeidah, une zone sera exclusivement réservée au PAM et dotée d'un hangar sous température contrôlée destiné à préserver la qualité des produits dont la durée de conservation est brève. Le PAM procède actuellement à l'établissement d'une lettre d'entente avec l'organisation yéménite de normalisation, de métrologie et de contrôle qualité en vue de réduire les délais de dédouanement et les risques de perte ou d'avarie.
90. Le PAM dispose d'une capacité d'entreposage de 50 000 tonnes. Les vivres sont acheminés depuis les ports d'Hodeidah et d'Aden jusqu'aux points de livraison avancés à Sanaa ou à Haradh, ou directement aux points de livraison finale. Des capacités de stockage supplémentaires sont fournies par les partenaires coopérants, qui se chargent également du transport jusqu'aux points de livraison finale. Le Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits permet d'assurer la traçabilité des produits et sert à l'établissement des rapports de logistique.

Modalités de transfert

91. La plupart des activités de l'IPSR 200636 seront exécutées moyennant diverses modalités: distributions de vivres aux ménages, supplémentation nutritionnelle, repas servis sur place et distributions de rations à emporter, une fois que les bénéficiaires auront été répertoriés, auront fait l'objet d'une vérification et auront reçu les cartes leur donnant droit aux prestations. Les vivres seront distribués par l'intermédiaire des écoles, des centres communautaires et des structures de santé.
92. Le PAM fera appel à deux types de transferts monétaires: i) versement d'un montant équivalant à la valeur du transfert alimentaire alloué dans certaines zones couvertes par le filet de sécurité axé sur la production; et ii) versements aux familles participant aux activités au titre du filet de sécurité susmentionné ou portant sur les moyens d'existence, en sus des allocations en vivres ou en espèces destinées à couvrir les besoins de base. Ces versements représenteront 60 pour cent du salaire national. Les transferts monétaires seront réservés aux zones dotées de marchés adéquats et où les prix des denrées sont stables; marchés et cours feront l'objet d'un suivi.

93. Une étude effectuée en 2012 a permis de répertorier les premières zones dans lesquelles les transferts monétaires seront introduits; une évaluation menée en 2013 a confirmé que la comparaison entre les cours internationaux et les prix locaux au détail était favorable. Ces deux analyses ont également confirmé l'existence d'institutions financières crédibles, dont certaines effectuaient déjà d'importants transferts monétaires pour le compte de programmes de protection sociale, d'aide humanitaire et de développement. À défaut de systèmes électroniques, les transferts seront versés en grande partie en espèces par l'intermédiaire de banques, de bureaux de poste ou de guichets mobiles. Les institutions seront sélectionnées à l'issue d'un processus d'évaluation.
94. Selon une étude d'impact²⁶ conduite par l'IFPRI, les craintes suscitées par l'éventualité d'une mauvaise utilisation de l'argent, par exemple pour acheter des feuilles de khat (feuilles de *Catha Edulis* qui sont mâchées pour leur effet stimulant), ne sont pas fondées et la sécurité alimentaire des bénéficiaires des transferts monétaires s'est légèrement améliorée.
95. Les bénéficiaires recevront une carte leur permettant de toucher leur allocation en espèces. La formule des bons permettant d'obtenir les allocations en vivres n'a pas encore été étudiée, mais si cette option est retenue, les bons seront distribués aux ménages par des partenaires coopérants du PAM et échangés auprès de détaillants contre de la nourriture.
96. Afin d'appuyer la mise en œuvre de ce programme complexe, un nouveau bureau auxiliaire sera ouvert à Taïz, les antennes locales seront renforcées et des administrateurs supplémentaires seront affectés à Sanaa.

Apports non alimentaires

97. Le PAM fournira les matériaux de construction et le matériel pédagogique destinés aux activités relevant du filet de sécurité axé sur la production ainsi qu'à celles visant la résilience. Pour ces activités et celles à l'intention des personnes déplacées, il veillera à l'utilisation d'outils améliorés pour l'identification des bénéficiaires, et s'assurera que le personnel national ait été formé aux procédures de gestion des stocks, de livraison, de distribution des vivres et de prestation de services.
98. Le PAM fournira des équipements anthropométriques, des cartes de santé et des registres pour les patients, et, le cas échéant, mettra en place des dispositifs électroniques après avoir passé en revue les technologies novatrices. Il fournira également les compétences techniques nécessaires pour guider l'élaboration des politiques, et pour améliorer la planification et l'exécution décentralisées des activités.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

99. Pour suivre les activités et mesurer les indicateurs d'effet direct et de procédé, le PAM réalisera des visites périodiques, des contrôles à l'improviste et un suivi post-distribution à un rythme semestriel. Il contribuera en outre aux enquêtes visant à évaluer l'impact à long terme sur la sécurité alimentaire. Une stratégie globale de suivi et d'évaluation sera achevée début 2014.

²⁶ IFPRI. 2013. *Impact Evaluation of Food and Cash Interventions in Yemen*, 2013. Non publié.

100. Dans les régions inaccessibles en raison de l'insécurité, le PAM déploiera des équipes de contrôleurs et de recenseurs externes. Une formation sera dispensée au personnel des bureaux auxiliaires du PAM afin qu'il soit en mesure d'appuyer la supervision des activités. Des technologies de pointe seront utilisées pour gérer les programmes à distance, comme la collecte mobile de données, afin de renforcer la ponctualité de la communication de l'information sur les effets directs et les produits. Les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports des programmes de récupération nutritionnelle qu'appuient le PAM et l'UNICEF seront intégrés. Les observations des bénéficiaires seront recueillies au cours des distributions et lors du suivi post-distribution; d'autres mécanismes de retour d'information sont à l'étude.
101. Les données sur les produits seront examinées tous les mois; il sera rendu compte deux fois par an des résultats concernant les procédés et les effets directs, lors des examens effectués par le PAM et ses partenaires. Il est prévu que l'IPSR 200636 fasse l'objet d'une évaluation externe au cours de sa deuxième année d'exécution.

GESTION DES RISQUES

Évaluation des dangers et des risques et planification des mesures de préparation aux situations d'urgence

102. Des risques d'ordre contextuel, programmatique et institutionnel ont été consignés dans le registre des risques. Ils sont liés à l'instabilité et à l'insécurité, à la fluctuation des prix des denrées et des carburants, à la capacité limitée des partenaires, au manque d'accès et au financement, qui est soit insuffisant, soit assorti de conditions.
103. Les mesures d'atténuation prises par le PAM seront adaptées en fonction de l'évolution de la situation; elles consistent à renforcer les capacités du personnel national, à prépositionner des vivres et à accorder la priorité aux achats locaux. Des contrôleurs extérieurs collecteront les données et conduiront des évaluations de la sécurité alimentaire dans les zones peu sûres et inaccessibles. Le PAM a conclu de nouveaux partenariats avec des ONG locales qui sont en mesure d'avoir accès aux populations vulnérables et sont moins exposées aux risques touchant la sécurité. De solides voies de communication ont été établies avec les institutions publiques, et la collaboration avec les ONG locales a été accrue pour garantir la continuité des programmes.
104. Le bureau de pays continue de renforcer les partenariats conclus avec les donateurs établis, et il recherche de nouveaux donateurs.
105. Dans les chiffres indiqués pour l'IPSR 200636, le PAM a tenu compte de l'éventualité que se produisent de nouveaux déplacements et d'autres crises; les risques seront examinés régulièrement. Le Guide pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de catastrophe a été actualisé en 2013. Les mesures minimum de préparation et les mesures de préparation à une situation d'urgence imminente en cas de conflit armé ont été mises à jour. De nouveaux concepts des opérations ont été élaborés et peuvent être rapidement adaptés en vue de lancer des opérations d'urgence financées par le Compte d'intervention immédiate.

Gestion des risques liés à la sécurité

106. Les conditions de sécurité demeurent précaires et imprévisibles. Le Gouvernement doit faire face à de gros problèmes de sécurité dans le nord et le sud; des militants opèrent dans de vastes régions du pays. Les tensions sont vives entre le Gouvernement de transition, les partis politiques et les groupes fidèles à l'ancien président. Les manifestations, la criminalité, les tentatives d'assassinat, les explosions et l'enlèvement d'étrangers sont répandus.
107. La plupart des 21 gouvernorats du Yémen sont classés aux niveaux 4 ou 5 selon le système de niveaux d'insécurité des Nations Unies. Toutefois, le PAM continue d'intervenir dans la plupart des régions, et il a pour ce faire adopté des mesures d'atténuation des risques, comme le recours à des escortes de sécurité.
108. L'équipe de coordination du dispositif de sécurité des Nations Unies suit les recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU concernant la sécurité du personnel. Les responsables de la sécurité sur le terrain, recrutés sur le plan international, sont en poste à Sanaa et à Aden. Le PAM emploie neuf agents nationaux chargés de la sécurité, et il respecte les Normes minimales de sécurité opérationnelle et les Normes minimales de sécurité des télécommunications.

ANNEXE I-A

VENTILATION DES COÛTS DE L'INTERVENTION			
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Valeur (en dollars)
Produits alimentaires			
Céréales	239 225	89 288 043	
Légumes secs	28 527	22 080 184	
Huile et matières grasses	16 021	17 339 929	
Aliments composés et mélanges	77 740	98 480 628	
Autres	5 222	731 086	
Total, produits alimentaires	366 734	227 919 870	
Transport extérieur		19 170 162	
Transport terrestre, entreposage et manutention		52 801 312	
Autres coûts opérationnels directs: produits alimentaires		30 830 322	
Produits alimentaires et coûts connexes¹		330 721 666	330 721 666
Espèces et bons		70 242 857	
Coûts connexes		4 214 571	
Espèces et bons, et coûts connexes		74 457 429	74 457 429
Développement et augmentation des capacités		5 577 000	5 577 000
Coûts opérationnels directs			410 756 095
Coûts d'appui directs ² (voir l'annexe I-B)			48 464 517
Total des coûts directs du projet			459 220 611
Coûts d'appui indirects (7 0 pour cent) ³			32 145 443
COÛT TOTAL POUR LE PAM⁴			491 366 054

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont la composition peut varier.

² Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

³ Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

⁴ Les chiffres sont arrondis à la décimale la plus proche.

ANNEXE I-B

COÛTS D'APPUI DIRECTS (<i>en dollars</i>)	
Dépenses de personnel et frais connexes	
Administrateurs	20 129 466
Agents des services généraux	8 980 679
Prime de danger et indemnités locales	6 247 032
Total partiel	35 357 177
Dépenses de fonctionnement et autres	3 550 837
Dépenses d'équipement	2 447 242
Sécurité	1 508 910
Voyages et transports	4 820 351
Études préalables, évaluations et suivi¹	780 000
TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	48 464 517

¹ Correspond aux coûts estimatifs lorsque ces activités sont réalisées par des tiers. Si les activités sont réalisées par le personnel du bureau de pays, les coûts sont inclus dans les rubriques Dépenses de personnel et frais connexes et Voyages et transports.

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p>Objectif stratégique 1: Sauver des vies et préserver les moyens d'existence dans les situations d'urgence</p> <p>Buts: 1) Répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels urgents des personnes et des communautés vulnérables et abaisser le taux de dénutrition en dessous du seuil d'urgence; 2) Protéger les vies et les moyens d'existence, tout en permettant aux femmes et aux hommes d'accéder en toute sécurité à l'alimentation et à la nutrition</p> <p>Composantes: distributions générales de vivres en faveur des personnes déplacées et des personnes de retour chez elles, supplémentation alimentaire ciblée visant à lutter contre la malnutrition aiguë modérée chez les enfants de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes, et activités de secours au profit des ménages touchés par une situation d'urgence</p>		
<p>Effet direct 1.1</p> <p>Stabilisation ou réduction de la dénutrition chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes</p> <p>Produit lié: A</p> <p>[Voir le tableau des produits ci-après]</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération, de mortalité, d'abandon du traitement et de non-réaction au traitement <p>Cibles:</p> <p>taux de mortalité <3%</p> <p>taux de récupération >75%</p> <p>taux de non-réaction au traitement <15%</p> <p>taux d'abandon du traitement <15%</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture) <p>Cibles: >50% dans les zones rurales; >70% dans les zones urbaines</p> <p>Indicateurs de produit liés: A.1, A.2 et A.6</p> <p>[Voir le tableau des produits ci-après]</p>	<p>Les ressources sont disponibles en temps voulu</p> <p>Les bénéficiaires continuent d'accepter l'assortiment alimentaire</p> <p>Les mères se rendent dans les établissements de soins pour participer aux évaluations périodiques de l'état nutritionnel et aux formations et bénéficier de services de conseil, ainsi que pour venir chercher des rations de supplémentation pour leurs enfants</p> <p>L'UNICEF mène comme prévu des interventions de lutte contre la malnutrition aiguë grave</p> <p>Les homologues gouvernementaux transposent comme prévu les interventions nutritionnelles à plus grande échelle</p>
<p>Effet direct 1.2</p> <p>Stabilisation ou amélioration de la consommation alimentaire des ménages ciblés au cours de la période d'assistance¹</p> <p>Produit lié: A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Score de consommation alimentaire des ménages, en fonction du sexe du chef de famille <p>Cible: prévalence d'un niveau de consommation alimentaire insuffisant réduite de 50 pour cent chez les ménages/personnes ciblés</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Score de diversité alimentaire, en fonction du sexe du chef de famille <p>Cible: score de diversité alimentaire en hausse chez les ménages ciblés</p> <p>Indicateurs de produit liés: A.1 et A.2</p>	<p>Les ressources sont disponibles en temps voulu</p> <p>Les bénéficiaires continuent d'accepter l'assortiment alimentaire</p> <p>Dans les camps accueillant des personnes déplacées et dans les districts où ces personnes sont nombreuses, les conditions de sécurité sont suffisamment bonnes pour permettre un accès rapide</p> <p>Les bénéficiaires utilisent les fonds qu'ils ont pu économiser grâce à l'assistance alimentaire pour acheter des aliments de supplémentation</p> <p>Les prix locaux des denrées n'augmentent pas de manière excessive</p>



¹ En l'absence d'une base de référence classique, les données issues du suivi post-distribution de l'année précédente seront utilisées; les personnes déplacées auront bénéficié d'une assistance avant la visite de suivi.

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p>Objectif stratégique 2: Soutenir ou rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition et créer ou reconstituer les moyens d'existence dans les milieux fragiles et à la suite de situations d'urgence</p> <p>Buts: 1) Soutenir ou rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition au profit des personnes et des communautés et contribuer à la stabilité, à la résilience et à l'autonomie; 2) Aider les gouvernements et les communautés à créer ou reconstituer les moyens d'existence, à établir des liens avec les marchés et à gérer les systèmes alimentaires</p> <p>Composantes: assistance sous forme de vivres ou d'espèces via des filets de sécurité axés sur la production et la protection; supplémentation alimentaire généralisée en faveur des enfants âgés de 6 à 23 mois, des femmes enceintes et des mères allaitantes afin de prévenir la malnutrition aiguë et chronique; distributions de repas enrichis en micronutriments et de rations à emporter aux enfants d'âge scolaire; et appui au développement des capacités nationales en matière d'analyse de la situation et des interventions, d'élaboration de politiques relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de mise en œuvre des programmes</p>		
<p>Effet direct 2.1</p> <p>Obtention ou maintien pendant la période couverte par l'assistance d'une consommation alimentaire adéquate parmi les ménages ciblés</p> <p>Produit lié: A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Score de consommation alimentaire, en fonction du sexe du chef de famille <p>Cible: prévalence d'un niveau de consommation alimentaire insuffisant ou limite réduite de xx%² chez les ménages ciblés</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Score de diversité alimentaire, en fonction du sexe du chef de famille <p>Cible: score de diversité alimentaire en hausse chez les ménages ciblés</p> <p>Indicateurs de produit liés: A.1, A.2, A.3 et A.4</p>	<p>Les ressources sont disponibles en temps voulu</p> <p>Les bénéficiaires continuent d'accepter l'assortiment alimentaire</p> <p>Les bénéficiaires utilisent les fonds qu'ils ont pu économiser grâce à l'assistance alimentaire pour acheter des aliments de supplémentation</p> <p>L'accès aux communautés n'est pas entravé par l'insécurité ni par le conflit</p> <p>Les prix des denrées n'augmentent pas de manière excessive</p> <p>Les projets ne suscitent pas de réticences culturelles</p> <p>Des ressources et des capacités d'exécution adéquates sont disponibles</p>
<p>Effet direct 2.2</p> <p>Amélioration de l'accès aux avoirs et aux services de base, y compris les infrastructures communautaires et commerciales</p> <p>Produit lié: A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Score relatif aux avoirs des communautés <p>Cible: score supérieur au niveau de référence pour 80% des communautés ciblées</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proportion de garçons et de filles qui poursuivent leurs études <p>Cible: 70%</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux de scolarisation des filles et des garçons <p>Cible: accroissement annuel de 6%</p> <p>Indicateurs de produit liés: A.1, A.2 et A.6</p>	<p>Les ressources sont disponibles en temps voulu</p> <p>Les bénéficiaires continuent d'accepter l'assortiment alimentaire</p> <p>Les enfants peuvent accéder aux écoles</p> <p>Un appui complémentaire est fourni dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'assainissement</p> <p>Les homologues gouvernementaux transposent à plus grande échelle, comme prévu, les améliorations apportées dans le secteur de l'éducation</p>

² Les cibles seront arrêtées à la mi-2014 compte tenu des tout derniers résultats du suivi post-distribution (avant le début de l'IPSR) et d'un examen des données secondaires.

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p>Effet direct 2.3 Stabilisation ou réduction de la dénutrition, y compris des carences en micronutriments, chez les enfants âgés de 6 à 23 mois, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants d'âge scolaire</p> <p>Produit lié: A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proportion de la population ciblée qui participe à un nombre suffisant de distributions <p>Cible: >66%</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme de nutrition qui y participe effectivement <p>Cibles: >50% dans les zones rurales, >70% dans les zones urbaines</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proportion d'enfants recevant l'apport alimentaire minimum acceptable <p>Cible: >70%</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre moyen de jours de classe par mois au cours desquels les enfants ont reçu des aliments multi-enrichis ou au moins 4 groupes d'aliments <p>Cible: 16 jours (80% des jours d'alimentation scolaire par mois)</p> <p>Indicateurs de produit liés: A.1, A.2 et A.6</p>	<p>Les ressources sont disponibles en temps voulu</p> <p>Les bénéficiaires continuent d'accepter l'assortiment alimentaire</p> <p>Les mères se rendent dans les établissements de soins pour participer aux évaluations périodiques de l'état nutritionnel et aux formations et bénéficier de services de conseil, ainsi que pour venir chercher des rations de supplémentation pour leurs enfants</p> <p>L'UNICEF mène comme prévu des interventions de lutte contre la malnutrition aiguë grave</p> <p>Les homologues gouvernementaux transposent comme prévu les interventions nutritionnelles à plus grande échelle</p>
<p>Effet direct 2.4 Développement de la capacité à répondre aux besoins liés à l'insécurité alimentaire dans le pays</p> <p>Produit lié: F</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Indice de capacité nationale <p>Cible: indice en hausse par rapport à l'évaluation initiale</p> <p>Indicateurs de produit liés: F.1 et F.2</p>	<p>Des partenariats et des plans d'action sont établis avec les homologues à l'échelon national et à celui des gouvernorats</p> <p>La situation est suffisamment stable pour que l'on puisse envisager une perspective à long terme et renforcer les capacités</p>
<p>Objectif stratégique 3: Réduire les risques et mettre les personnes, les communautés et les pays à même de couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels</p> <p>Buts: 1) Aider les personnes, les communautés et les pays à renforcer la résilience face aux chocs, à réduire les risques de catastrophe et à s'adapter au changement climatique au moyen de l'assistance alimentaire et nutritionnelle</p> <p>Composantes: vivres ou espèces pour la création d'avoins nécessaires à la subsistance</p>		
<p>Effet direct 3.1 Renforcement de la résilience et réduction des risques de catastrophe et de choc auxquels sont exposés les communautés et les ménages ciblés en situation d'insécurité alimentaire, résultant notamment de l'amélioration de l'accès aux avoirs nécessaires à la subsistance</p> <p>Produit lié: A</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Score relatif aux avoirs des communautés <p>Cible: score supérieur au niveau de référence pour 80% des communautés ciblées</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Score de consommation alimentaire, en fonction du sexe du chef de famille <p>Cible: prévalence d'un niveau de consommation alimentaire insuffisant ou limite réduite de xx%³ chez les ménages ciblés</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Score de diversité alimentaire, en fonction du sexe du chef de famille 	<p>Les ressources sont disponibles en temps voulu</p> <p>Les bénéficiaires continuent d'accepter l'assortiment alimentaire</p> <p>Les bénéficiaires utilisent les fonds qu'ils ont pu économiser grâce à l'assistance alimentaire pour acheter des aliments de supplémentation</p> <p>L'accès aux communautés démunies n'est pas entravé par l'insécurité ni par le conflit</p>

³ Un niveau de référence sera établi pour ce groupe d'ici à la mi-2014, afin d'établir les valeurs-cibles.

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
	<p>Cible: score de diversité alimentaire en hausse chez les ménages ciblés</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Indice des stratégies de survie, en fonction du sexe du chef de famille <p>Cible: indice des stratégies de survie en baisse ou stabilisé pour 100% des ménages ciblés</p> <p>Indicateurs de produit liés: A.1, A.2, A.3 et A.4</p>	<p>Les prix des denrées n'augmentent pas de manière excessive</p> <p>Les projets ne suscitent pas de réticences culturelles</p> <p>Des ressources et des capacités d'exécution adéquates sont disponibles</p>
Produits		
<p>Produit A: Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>A.1 Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>A.2 Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>A.3 Quantité d'articles non alimentaires distribués, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>A.4 Montant total des transferts monétaires en faveur des bénéficiaires ciblés, par sexe et catégorie de bénéficiaires, en pourcentage du montant prévu</p> <p>A.6 Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu</p>	<p>L'accès aux points de distribution est sûr</p> <p>Des partenaires compétents sont sélectionnés</p> <p>Aucune rupture ne se produit dans la filière d'approvisionnement</p> <p>Les partenaires honorent leurs engagements</p> <p>Le PAM et ses partenaires respectent les accords conclus</p> <p>Les partenaires du PAM ont les ressources humaines nécessaires pour assurer la planification, le suivi et la reddition de comptes</p>
<p>Produit F: Systèmes nationaux de suivi de l'évolution de la sécurité alimentaire et de la nutrition renforcés</p>	<p>F.1 Nombre d'homologues gouvernementaux formés à la collecte et à l'analyse des données sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>F.2 Nombre de rapports de suivi/surveillance sur la sécurité alimentaire et la nutrition établis avec l'aide du PAM</p>	

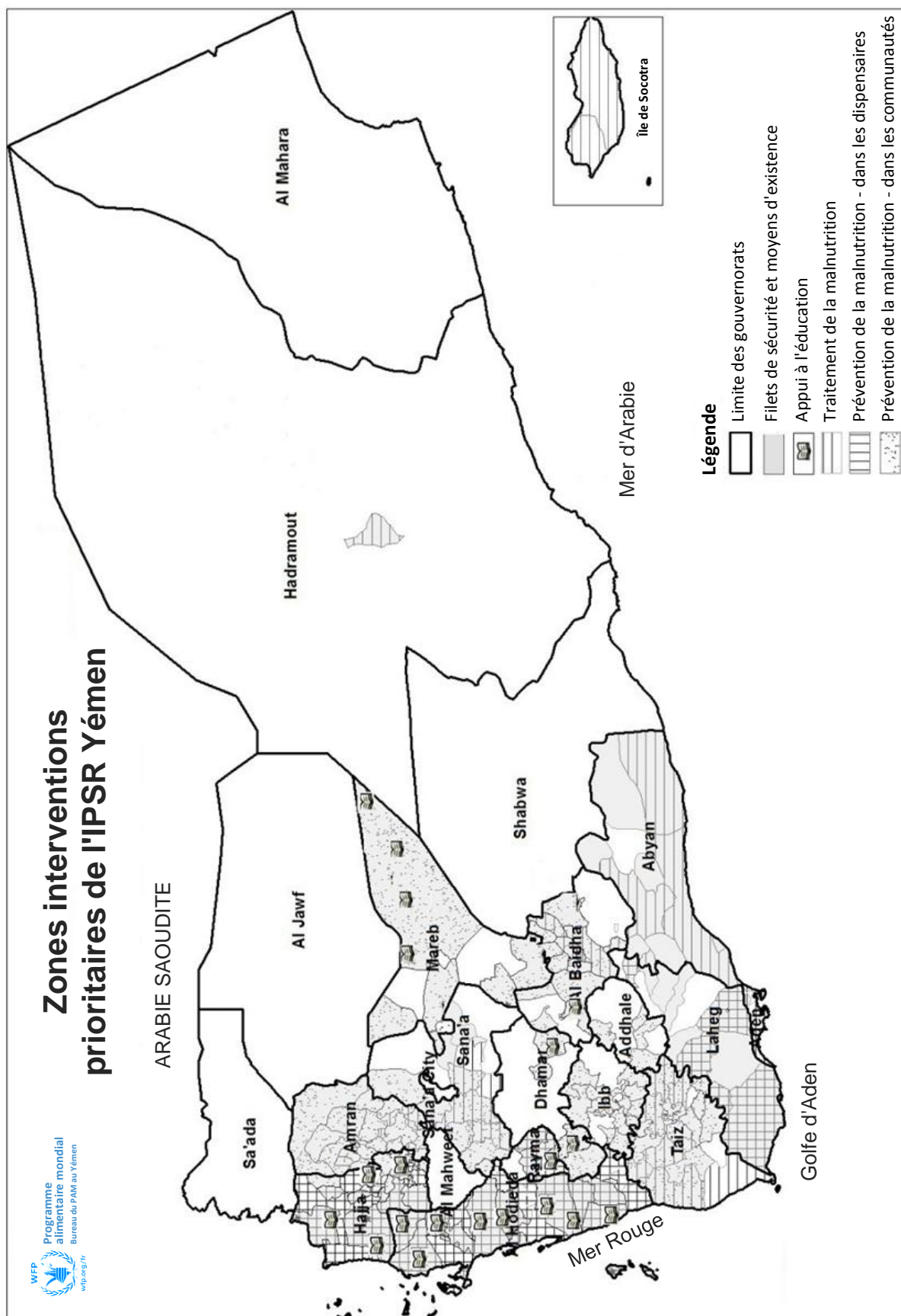


ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
Résultats et indicateurs transversaux		
Problématique hommes-femmes Amélioration de l'égalité entre les sexes et autonomie accrue des femmes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proportion de ménages bénéficiant d'une assistance au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par l'homme, par la femme ou par les deux Cible: à déterminer <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proportion de femmes bénéficiaires exerçant des responsabilités au sein des comités de gestion de projet Cible: >30% <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proportion de femmes membres de comités de gestion de projet ayant reçu une formation sur les modalités de distribution de vivres, d'espèces ou de bons Cible: >60%	Des comités de gestion des projets sont établis pour les activités participatives; il se peut que des distributions de vivres non assorties de conditions se poursuivent sans l'intervention de comités, en fonction des systèmes nationaux de gestion des programmes La dynamique traditionnelle des rôles dévolus aux hommes et aux femmes peut être dépassée pour que les femmes puissent assumer des fonctions "publiques" aux côtés des hommes
Protection et responsabilité à l'égard des populations touchées Fourniture et utilisation de l'assistance du PAM dans des conditions satisfaisantes en termes de sécurité, de transparence et de respect de la dignité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir Cible: 90% <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation) Cible: 80%	
Partenariats Coordination des interventions d'assistance alimentaire et mise en place et maintien de partenariats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proportion des activités du projet exécutées avec la participation de partenaires complémentaires Cible: 100% <ul style="list-style-type: none"> ➤ Montant des fonds complémentaires alloués au projet par des partenaires (y compris des ONG, la société civile, des organisations du secteur privé et des institutions financières internationales) Cible: à déterminer <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'organisations partenaires fournissant des intrants et des services complémentaires Cible: à déterminer	Des partenariats sont établis au fur et à mesure de la mise en place des programmes participatifs, sur la base d'une complémentarité des compétences techniques et des ressources



ANNEXE III



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GIZ	<i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SUN	Mouvement pour le renforcement de la nutrition
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance